



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Montpellier, le 4 juillet 2024

Affaire suivie par : Aurélie Harnéquaux
DREAL-Direction Aménagement/Division Sites & Paysages Est
aurelie.harnequaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 66 81

Destinataire : UID Gard-Lozère

Objet : Carrières Bois de la Grotte – Commune de VERFEUIL (30) – Demande de renouvellement d'exploitation de carrière avec extension du périmètre - Contribution au titre du paysage

La carrière du Bois de la Grotte est exploitée depuis longtemps pour la production de pierre de taille destinée à l'ornementation et à la construction. Le projet s'ancre donc dans la continuité des années d'exploitations antérieures.

En tant que pierre ornementale, la pierre de Verfeuil est connue, réputée et exploitée depuis l'Antiquité. Elle est la matière première de plusieurs monuments tel le Château de Lussan, protégé au titre des monuments historiques et dominant depuis l'ouest les abords de la zone d'étude caractérisés essentiellement par des boisements de chênes établis sur des reliefs.

La carrière se situe sur un point haut et son exploitation ne modifie que très localement la topographie. Elle peut être vue à partir des sommets du Château de Lussan (4km). Toutefois, du fait de l'écran naturel formé par les forêts communales de Verfeuil, de Lussan et de Fontarèches, la carrière n'a pas d'impact visuel significatif.

Le projet ne concourt pas à la dégradation de motifs paysagers structurants. Il s'inscrit dans la continuité d'une activité extractive, qui participe à l'identité minérale de la pierre de Verfeuil au travers du site en lui-même mais également par l'utilisation du matériau extrait dans la construction ou la rénovation du patrimoine bâti. Le carreau actuel n'est pratiquement pas perceptible depuis l'extérieur. La poursuite de l'exploitation en profondeur n'engendrera pas d'impact paysager négatif supplémentaire.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable au titre du paysage sur le dossier présenté pour le renouvellement d'exploitation de la carrière et son extension par ailleurs relativement modeste en surface quel que soit le scénario projeté.

L'inspectrice des sites du Gard

Le directeur de l'aménagement

Aurélie HARNÉQUAUX

Nicolas RASSON